

TRACT A DESTINATION DES CADRES A+

Les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) et la situation de l'encadrement à la DGFIP

La rigueur budgétaire pèse sur toutes les catégories (cf. les suppressions d'emplois, le scandaleux volume des promotions internes...) et le malaise qui règne dans les services touche tous les agents y compris les cadres.

Suite aux discussions menées à la Fonction Publique dans le cadre de PPCR, il faut souligner que la catégorie A+ présente à la DGFIP la singularité de disposer de grades spécifiques (IDIV et AFIPA).

Dans ce tract, **Solidaires Finances Publiques** fait le **point sur ce dossier** et rappelle son **revendicatif d'ensemble pour les agents de l'encadrement supérieur**.

Les discussions à la Fonction publique et la carrière A+

Bien que rejeté le 30 septembre par la majorité des syndicats – la CGT, FO et Solidaires qui représentent 51 % des fonctionnaires – le protocole d'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) dans la fonction publique sera malgré tout mis en œuvre sur décision du Premier ministre, ce qui va conduire à une refonte des grilles indiciaires.

Nous rappelons la **situation atypique à la DGFIP de certains grades A+ (AFIPA, IDIV)** qui n'ont pas d'équivalent dans le statut général du cadre A de la Fonction publique. La simple transposition à la DGFIP de la grille indiciaire revalorisée issue des négociations PPCR n'étant pas possible, **comment la Direction générale envisage-t-elle de procéder ? Aucune réponse pour l'heure !**

Une telle opération constitue un processus avec plusieurs filtres : DGAFP, Direction du Budget, Directions ministérielles, Conseil d'Etat, Secrétariat général, Matignon (qui pilote ce sujet). Elle comprend :

- une phase interne : elle sera courte car la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP) laisse peu de temps pour les discussions techniques.

Dans ce cadre, la DGFIP ne fait pas de propositions indiciaires à la DGAFP mais teste actuellement différentes possibilités techniques (compte tenu des grades atypiques) pour s'assurer de la faisabilité.

- une phase de discussions avec les OS : l'application des suites de PPCR fera l'objet de groupes de travail à la DGFIP. Le temps d'échange sera assez court, il est trop tôt pour positionner les groupes de travail car la DG doit lever les prérequis.

Les textes devront être présentés au Conseil d'Etat d'ici la fin de l'année, les propositions émaneront du Secrétariat général dans le cadre de la coordination ministérielle. C'est pourquoi, Solidaires Finances Publiques souhaite la mise en place de groupes de travail directionnels.

Solidaires Finances Publiques revendique pour le cadre A+ une linéarité de carrière pour chaque cadre supérieur à l'indice suivant :

pour **AFIPA** : HEA 3 : indice brut 1216, indice majoré 963,

pour **IP** : HEA 1 : indice brut 1100, indice majoré 881,

pour **IDIV HC** : indice brut 1015, indice majoré 821.

Ce revendicatif concernant les niveaux indiciaires « ne sort pas d'un chapeau » et a une **réelle crédibilité**.

Faut-il rappeler que ce sont les indices de fin de carrière qui existaient à la DGI pour les grades de directeur divisionnaire, d'IP et d'IDEP respectivement nommés au grade de conservateur des hypothèques de 4 ème (HEA), de 5 ème (HEA1 ex-1040) et de 6 ème (1015) catégories.

Quant à la DGCP, ces niveaux étaient atteints ou dépassés par le biais des postes comptables.

Le blocage des carrières administratives et comptables

Compte tenu de la contraction des débouchés comptables et administratifs, Solidaires Finances Publiques revendique des **pistes crédibles** afin d'apporter dès que possible des **solutions au blocage des carrières** et de donner de la **fluidité** dans les mouvements à savoir :

- **des délais de séjour réduits pour donner davantage de fluidité aux mouvements.**

Nous avons déjà obtenu qu'à ancienneté égale, la demande d'un cadre pouvant dérouler un délai de 24 mois avant sa date de départ en retraite prime celle d'un cadre pouvant dérouler un délai de séjour normal (3 ans pour un poste hors échelle lettre). Il faut également réduire le délai pour les postes hors échelle chiffre.

- **la création d'emplois de Chef de Service Comptable (CSC) administratifs** afin de compenser le blocage sur les postes comptables de catégorie C1 : (par exemple, créations de postes de chef de division ou de service surindiciés,...).

- **un dispositif de fin de carrière**

. accès des **IP** et des **IDIV HC** à la hors-échelle A administrative (avec engagement de départ),

. ouverture de l'**accès à AFIP fin de carrière aux IP** (ouvert actuellement aux seuls AFIPA et IDIV HC).

Enfin, concernant **le grade d'IDIV**, Solidaires Finances Publiques revendique la **linéarité de carrière** pour les deux classes et une **revalorisation du régime indemnitaire administratif** pour ce grade qui a été au sein de la catégorie A+ le grand oublié.

Bien entendu, ce tract ne concerne que les cadres A+ même si les opérations de gestion et de reclassement de cette catégorie impactent en cascade les promotions internes.

Solidaires Finances Publiques renvoie à ses nombreuses expressions en ce qui concerne le revendicatif propre aux agents des autres catégories.

Solidaires Finances Publiques appelle l'ensemble des cadres et des agents à participer aux actions nationales et locales qui seront organisées à la DGFIP.

Solidaires Finances Publiques ne manquera pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.